**Diplôme dans un domaine de compétence ciblée (DCC)**

**Qu’est-ce qu’un programme de domaine de compétence ciblée (diplôme)?**

Un programme de domaine de compétence ciblée (diplôme) est une discipline dans une spécialité médicale qui répond à un besoin évident de la société, mais ne satisfait pas aux critères du Collège royal pour constituer une spécialité, un programme sur les connaissances fondamentales ou une surspécialité. En règle générale, les DCC (diplômes) représentent soit a) des compétences *complémentaires* qui enrichissent la pratique des médecins dans une discipline existante ou b) un champ de pratique *hautement spécifique et étroit* qui ne satisfait pas aux critères d’une surspécialité. Par conséquent, les DCC (diplômes) ne préparent pas un médecin à l’entrée en exercice en soi, mais déterminent plutôt des domaines de formation supplémentaire ou avancée.

Les programmes de DCC (diplômes) sont habituellement d’une durée de un à deux ans, mais une importance accrue est accordée à l’acquisition de compétences plutôt qu’au strict respect de la période allouée pour l’achèvement d’un programme. De même, les programmes de DCC (diplômes) ne requièrent pas une infrastructure administrative considérable, et il existe moins de programmes nationaux comparativement aux spécialités et surspécialités.

**Critères de reconnaissance : disciplines des DCC (diplômes)**

**Critère 1 : Preuves du besoin – Pour les médecins ayant des aptitudes avancées ou un champ de pratique restreint**

* Champ de pratique précis, servant des populations précises ou traitant un éventail restreint de pathologies.
* Besoin en soins de santé bien défini et reconnu (auquel ne répond actuellement aucune autre discipline reconnue).
* Contribution positive à l’amélioration des soins médicaux et des résultats de santé.

**Critère 2 : Champ défini – Application d’un ensemble de connaissances approfondies dépassant la portée de la spécialité ou surspécialité principale**

* Connaissances et compétences médicales supplémentaires marquées, caractérisées par la profondeur et la grande spécificité.
* Ensemble de compétences avancées exceptionnelles qui se situent au-delà des exigences habituellement requises pour l’entrée en exercice.
* Ensemble de connaissances qui se fondent sur des faits probants et la recherche continue.
* L’acquisition des connaissances s’étale habituellement sur une période de 12 à 24 mois.

**Critère 3 : Rapport aux autres disciplines – Ne constitue pas un fondement pour des compétences supplémentaires**

* Compétences complémentaires.
* Prennent appui sur les spécialités primaires, les programmes de connaissances fondamentales ou les surspécialités.
* Ne remplacent pas, en règle générale, l’exercice dans une discipline existante, mais fournissent l’occasion d’acquérir des compétences qui contribueront à enrichir une pratique établie.

**Critère 4 : Incidence sur le système actuel des spécialités – L’ajout d’un programme de domaine de compétence ciblée ne doit pas nuire aux disciplines connexes existantes ou à la prestation des soins de santé**

* Une discipline proposée d’un DCC (diplôme) comprenant des compétences qui recoupent celles des objectifs de formation des disciplines existantes, ou d’une seule, DOIT obtenir le soutien écrit explicite du ou des comités de spécialité de la ou des disciplines concernées.
* La reconnaissance d’un volet médical enrichira et renforcera la capacité à prodiguer des soins de manière efficace et ne mènera pas à une fragmentation importante des soins aux patients.

**Critère 5 : Infrastructure et durabilité – Infrastructure adéquate pour soutenir la discipline**

* Au moins un établissement ayant la capacité de mettre sur pied un programme de formation au Canada.
* Groupe d’experts reconnus ayant la capacité d’offrir aux résidents une expérience très enrichissante.
* Éléments en nombre suffisant pour constituer une infrastructure de programme adéquate.
* Existence d’un ou de plusieurs organismes professionnels capables de faire progresser les connaissances dans le domaine.

**Processus de demande**

Le processus de demande pour un programme de DCC (diplôme) sera semblable aux processus existants de reconnaissance d’une nouvelle discipline primaire ou surspécialité. Les parrains manifestant un intérêt, habituellement le comité de spécialité existant duquel relèvera le programme de DCC (diplôme), ou une association nationale de spécialistes ou regroupement similaire, seront tenus de remplir et de soumettre un formulaire de demande accompagné d’une lettre d’intention, une ébauche des exigences relatives à l’acquisition des compétences, et une proposition de méthode d’évaluation des candidats, y compris une liste des outils d’évaluation possibles. D’après la portée du DCC (diplôme) proposé et de ses chevauchements avec des disciplines existantes, il est possible que des lettres de soutien des spécialités et surspécialités connexes soient également exigées.

Les dates limites pour les déclarations d’intérêt initiales seront fixées à six mois avant la réunion du Comité des spécialités, ou au 1er mai pour la réunion d’octobre et au 1er octobre pour la réunion d’avril, afin que le Bureau de l’éducation puisse guider les demandeurs tout au long du processus de demande. Le Bureau de l’éducation vérifiera immédiatement l’ébauche de demande qui lui seront acheminées afin de s’assurer qu’elles sont complètes et percevra les frais. Les dates limites pour la réception de la version définitive des demandes se situeront à environ deux mois avant les réunions du Comité des spécialités; par conséquent, la date limite pour la réunion d’*avril* du Comité des spécialités sera fixée au 1er février, et au 1er septembre pour la réunion d’*octobre*.

Le processus d’examen par le Comité des spécialités comprendra deux étapes équivalentes à celles du mécanisme existant de reconnaissance des spécialités et surspécialités, soit un examen initial (Partie I) par le Comité et une consultation nationale auprès des intervenants qui sera suivie d’un second examen par le Comité en vue d’une décision finale (Partie II). L’éventail d’intervenants consultés sera d’envergure moindre que dans le cas des demandes concernant des spécialités et surspécialités et comprendra les comités de spécialité et les associations nationales de spécialistes (ANS) des disciplines connexes, les facultés de médecine (doyens et doyens aux études postdoctorales), les ministères de la Santé (MS), les ordres des médecins (OM) et les associations de résidents.

À la suite de l’approbation par le Comité des spécialités à la Partie II, la demande devra être entérinée par le Comité de l’éducation avant que le programme de DCC (diplôme) qui en fait l’objet puisse être mis en œuvre. Le Bureau du Conseil et le Conseil du Collège royal seront informés de la décision. Le cas échéant, la procédure actuelle du Collège royal pour appeler d’une décision du Comité des spécialités s’appliquera.

**Infrastructure et gouvernance du Collège royal**

**Intégration dans un comité de spécialité existant**

Les DCC (diplômes) approuvés en tant que disciplines reconnues par le Collège royal relèveront du comité de spécialité qui a parrainé la demande (p. ex., comité de cardiologie pour l’électrophysiologie cardiaque).

**Intégration dans un nouveau comité de spécialité s’il n’existe aucun comité principal, ou si le DCC (diplôme) recoupe plusieurs disciplines**

Un nouveau comité de discipline sera créé dans le cas où le DCC (diplôme) ne pourrait être intégré dans un comité de spécialité portant sur une discipline particulière existante (p. ex., santé des Autochtones). La création d’un nouveau comité suivra la procédure en vigueur, commençant par la mise sur pied d’un groupe de travail initial, suivie de la nomination officielle d’un comité de discipline représentatif à l’échelle nationale.

Tout comme pour les spécialités et les surspécialités, le comité de spécialité sera responsable de l’élaboration et du maintien des documents pertinents à la discipline du programme de diplôme, qui comprendront les exigences de formation en matière de compétences (ces documents remplacent les documents des objectifs de formation et des exigences de la formation spécialisée requis pour les spécialités et les surspécialités), le portfolio global et les exigences d’agrément propres à la spécialité.

**Admission**

Il existe quatre types d’admissibilité fondés sur les critères d’accès des programmes individuels :

1. Les conditions préalables d’une spécialité primaire (p. ex., pathologie pédiatrique à partir du programme d’anatomo-pathologie).
2. Les conditions préalables d’une surspécialité (p. ex., électrophysiologie cardiaque à partir du programme de cardiologie).
3. Les programmes non cliniques comme ceux de clinicien enseignant, d’administration médicale ou de sécurité des patients (accès limité à ceux qui détiennent le titre de MD ou l’équivalent).
4. Les programmes conjoints avec le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) - en cours d’élaboration (accès limité à ceux qui détiennent la certification du Collège royal ou du CMFC).

Les demandeurs devront préciser sur leur formulaire de demande lequel de ces quatre types d’admissibilité s’applique à leur programme proposé de DCC (diplôme).

**Évaluation**

Les programmes de DCC (diplôme) consistent en une période de formation médicale spécialisée et de supervision. En outre, tout comme dans le cas des autres disciplines officiellement reconnues par le Collège royal, les candidats des programmes de DCC (diplômes) doivent démontrer qu’ils maîtrisent les aptitudes et les compétences énoncées dans les normes nationales. Toutefois, contrairement à la procédure pour les spécialités et surspécialités du Collège royal, les programmes de DDC (diplômes) *ne feront pas l’objet* d’examens exhaustifs (oraux et écrits) de certification. Les exigences seront évaluées au moyen d’un *portfolio global structuré*.

Les portfolios s’appuieront sur un modèle élaboré par le Bureau de l’éducation; ce modèle comprendra une liste des outils d’évaluation disponibles et à même de couvrir le contenu de ces portfolios. Chaque comité de spécialité aura par la suite la responsabilité de définir les exigences de leur portfolio visant à établir une preuve de maîtrise des compétences et expériences décrites dans les exigences de formation en matière de compétences du programme de DCC (diplôme), et de choisir les outils d’évaluation les plus appropriés selon les exigences devant être évaluées.

Une version préliminaire des exigences de formation en matière de compétences devra accompagner la demande pour un programme de DCC (diplôme). Il est possible de se procurer le modèl en contactant le Bureau de l’éducation par courriel à l’adresse COS@collegeroyal.ca. Un document décrivant dans les grandes lignes la méthode proposée pour l’évaluation, y compris une liste d’outils d’évaluation possibles. Les portfolios seront élaborés avec des groupes de discipline individuelle une fois que la discipline aura été approuvée officiellement par le Collège royal.

**Agrément**

L’agrément consiste en un examen externe d’une institution ou d’un programme par rapport aux normes établies, et donne lieu à une évaluation de sa qualité globale. L’obtention de l’agrément est exigée afin que l’enseignement soit reconnu par le Collège royal.

Un nouveau processus d’agrément, y compris les nouvelles normes « C », a été créé pour les programmes de DCC (diplômes); l’évaluation des programmes se fondera sur les normes d’agrément propres à la spécialité et aux exigences de formation en matière de compétences du programme de DCC (diplôme).

**Délivrance de titres**

Un nouveau titre sera conféré aux personnes qui satisferont à toutes les exigences d’un programme de DCC (diplôme) : elles recevront le titre de « médecin agrégé » du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (DRCPSC).

L’examen des titres suivra un processus semblable à celui en vigueur pour les disciplines de spécialité et de surspécialité; le Bureau de l’éducation examinera le dossier de chaque candidat en vue d’évaluer la pertinence de passer au stade de l’évaluation formelle, soit l’examen du portfolio du programme de diplôme.

Une route d’évaluation par la pratique (REP) sera également mise en place à l’intention des candidats d’un programme de DCC (diplôme) qui sont déjà en exercice dans la discipline.

Les candidats répondant à toutes les exigences d'un programme approuvé et ayant conservé chaque année leur statut de titulaire d’un diplôme de DCC ou d’affilié titulaire d'un diplôme de DCC recevront une qualification supplémentaire intitulée Diplôme du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, ou DRCPSC.

**Structure des frais**

Les frais suivants s’appliqueront dans le cadre du modèle de gestion de recouvrement des coûts, d’après les directives émises par le Conseil du Collège royal en 2011.

1. Frais pour la demande d’examen de la discipline par le Comité des spécialités :

14 000 $ (**dès le 1 avril 2013**)

* Les frais s’appliquant à la demande d’examen doivent être payés en entier dès la présentation de la demande. Ils ne seront pas remboursés advenant le rejet de la demande par le Comité des spécialités.
1. Frais pour l’agrément du programme : 2000 $ par programme/école.
2. Frais pour la délivrance de titres : 350 $ par candidat, comprenant la route d’évaluation par la pratique (REP).
3. Frais pour l’évaluation : 500 $ par candidat, comprenant la REP.
4. Cotisation annuelle : Établie chaque année par le Collège royal pour les titulaires d’un diplôme de DCC et les affiliés titulaires d'un diplôme de DCC.

Veuillez prendre note que le Collège royal ne fournit pas de soutien administratif ou d’assistance financière pour remplir les demandes.

**IDENTIFICATION DE L’ORGANISME DEMANDEUR OU DE L’ORGANISATION RÉPONDANTE**

Veuillez noter qu’il est obligatoire de répondre à toutes les questions afin qu’une demande soit prise en considération.

Nom de la discipline proposée pour le diplôme (dans les deux langues officielles) :

**Nom et adresse du demandeur :\***

**Téléphone :**  **Télécopieur :**

**Courriel :**

**Date de la demande :**

*Veuillez ajouter une feuille supplémentaire pour les noms et adresses des codemandeurs, au besoin.*

* **REMARQUE :** Prière d’inscrire une seule adresse pour la réception de toute la correspondance relative à cette demande.

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (Questions 1 à 6)**

## 1. Quel est le nom de la discipline proposée pour le diplôme (dans les deux langues officielles)?

X :

## 2. Quels sont les critères d’admission de cette discipline?

**[ ]  Type A :** Spécialité du Collège royal *(veuillez préciser)* :

[ ]  **Type B :** Surspécialité du Colège royal *(veuillez préciser)* :

[ ]  **Type C :** N’importe quelle discipline médicale.

[ ]  **Type D :** Programme conjoint avec le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) *(pas encore en vigueur)*.

## 3. En ce qui concerne les types A et B susmentionnés, veuillez décrire la relation de la discipline proposée pour le diplôme avec la ou les spécialités ou surspécialités primaires. [ ]  S. O.

X :

## 4. Existe-t-il une association nationale de spécialistes de la ou des spécialités ou surspécialités primaires? Oui [ ]  Non [ ]  S. O. [ ]

 **Si oui, veuillez préciser.**

X :

## 5. Existe-t-il une association nationale de spécialistes de la discipline proposée pour le diplôme?

 **Oui [ ]  Non [ ]**

 **Si oui, veuillez la nommer.**

X :

## 6. Décrivez les rapports entre ces associations (le cas échéant).

X :

## RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS (Questions 1 à 10)

## 1. Veuillez décrire la nature exclusive de la discipline proposée pour le diplôme.

##  *(Quelles compétences complémentaires ou quel champ de pratique hautement spécifique sont compris dans la discipline proposée et requièrent une reconnaissance distincte? Quel besoin de la société en matière de soins de santé défini et reconnu n’est pas comblé par une autre discipline officielle? Quelle contribution positive à l’amélioration des soins médicaux et des résultats de santé pourrait apporter cette discipline?*

X :

## 2. Veuillez fournir une liste des revues et publications qui soutiennent ce domaine particulier.

## *(Démontrez la valeur que ces revues et publications ajoutent à la littérature médicale. Signalez également si elles sont revues par les pairs et indexées, et indiquez la portée de leur diffusion [nationale/internationale] et la part de contribution canadienne qu’elles contiennent.*

## X :

## 3. Veuillez indiquer la portée des réunions ou associations citées, s’il y a lieu, et les contributions des médecins canadiens à ces réunions ou associations.

X :

## 4. Existe-t-il des programmes de formation ou des stages de perfectionnement clinique pour cette discipline au Canada? Oui [ ]  Non [ ]

(Veuillez en fournir une description, y compris les noms des établissements où la formation est donnée, le nombre de stagiaires par an, la durée de la formation et les sources de financement pour ces programmes.)

X :

## 5. Quelles seront les répercussions de la reconnaissance de la discipline proposée pour un diplôme sur les spécialités et surspécialités primaires et les spécialités connexes? *(Y aura-t-il recoupement des populations de patients, des procédures, des techniques d’enquête et des domaines de recherche? Veuillez présenter les effets positifs et négatifs.)*

X :

**6. a) Quelles seront les répercussions de la reconnaissance de la discipline proposée pour un diplôme sur :** *(Les répercussions devraient être interprétées largement et inclure les collectivités, la prestation des soins médicaux, les économies de coûts et, le cas échéant, des données sur la santé de la population.)*

 **i. La prestation des soins médicaux?**

X :

 **ii. La réponse aux besoins des collectivités?**

X :

 **iii. Les budgets de soins de santé?**

X :

 **b) Quel rôle assumera le consultant dans la discipline proposée pour un diplôme en vue de répondre aux besoins des collectivités?**

X :

 **c) Décrivez le rôle pédagogique du consultant dans cette discipline.** *(Quelles seraient les exigences concernant l’enseignement et la recherche dans le cas où le spécialiste exercerait ses fonctions dans un centre universitaire de soins tertiaires?*

X :

 **d) Décrivez le bassin de patients desservis par cette discipline.** *(La description doit inclure des données sur la diversité des patients et leur nombre, et des renseignements à l'appui de ces données.)*

X :

 **e) Veuillez estimer le nombre de médecins actuellement en exercice au Canada dans la discipline proposée pour un diplôme, en précisant leur lieu de pratique au pays.** *(Ce nombre devrait refléter le bassin des effectifs médicaux pour la discipline proposée; veuillez indiquer la source des données.)*

X :

 **f)** **Décrivez les profils actuels de pratique des médecins exerçant dans cette discipline.**

X :

 **g) Donnez un aperçu des besoins projetés (en ETP sur des périodes de 5 et 10 ans) de médecins exerçant dans le domaine proposé.**

X :

 **h)** **Quelle incidence aurait la technologie en ce qui a trait aux exigences relatives à la pratique et aux répercussions possibles des avancées technologiques sur la nécessité du diplôme proposé.**

X :

## 7. Pourquoi la reconnaissance par le Collège royal est-elle essentielle aux résultats positifs de la discipline proposée pour un diplôme?

X :

## 8. Quelles seraient les répercussions de la reconnaissance de la discipline proposée pour un diplôme sur le système de santé canadien? Veuillez inclure les impacts positifs et négatifs potentiels dans votre réponse.

X :

## 9. Veuillez nommer les organismes et les intervenants canadiens qui devraient être consultés au sujet de cette demande. *(Autres que les groupes mentionnés dans la section portant sur la consultation de la partie II. Le demandeur est prié de fournir les noms et adresses des organismes et des intervenants figurant sur sa liste.)*

X :

# RENSEIGNEMENTS PROPRES À LA DISCIPLINE :

Un formulaire de demande complet doit inclure les éléments suivants :

1. **Un version préliminaire** **des exigences relatives à l’acquisition des compétences pour la discipline de diplôme.**

Ce document devrait décrire les compétences principales devant être acquises. Le modèle des exigences relatives à l’acquisition des compétences ou des objectifs de formation est fourni à titre d’exemple et devrait être utilisé comme guide. Veuillez contacter cos@collegeroyal.ca pour obtenir la plus récente version du modèle.

*Remarque : La demande pour une discipline proposée qui comprend des compétences recoupant celles des exigences d’une ou de plusieurs disciplines existantes DOIT être accompagnée de lettres de soutien du ou des comités de spécialité pertinents.*

1. **Un document décrivant la stratégie proposée pour l’évaluation des compétences afin de garantir que les diplômés des programmes de formation postdoctorale dans cette discipline proposée pour un diplôme sont des spécialistes compétents.**

Ce document doit comprendre :

* 1. une liste des outils d’évaluation possibles à inclure dans le portfolio.
1. **Une description des enjeux de mise en œuvre de la discipline proposée pour un diplôme.**
	1. Veuillez indiquer le nombre d’établissements ayant la capacité de mettre sur pied un programme de formation au Canada ainsi que le nombre estimé de places dans chaque établissement.

X

* 1. Veuillez fournir une estimation du nombre de membres du corps professoral des universités à l’échelle nationale qui possèdent une expertise dans la discipline proposée pour un diplôme et indiquer l’emplacement de leur établissement au pays.

X

* 1. Quelles seront les répercussions en matière de financement pour le traitement les occasions de formation?

X

* 1. Veuillez décrire les répercussions prévues sur la formation médicale postdoctorale ou sur les systèmes de pratique dans toutes les régions.

X